
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LES SIEGES

SEANCE DU 28 février 2023
CONVOCAION DU 24 février 2023

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil de la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.

Sont présents : M. MARANDEL Hervé, M. GOURREAU Fabrice, maire-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, Mme CANESTRARO Jocelyne, M. BUIS François, M. FONTAINE Raymond, M. BOURNONVILLE Gérald conseillers.

Absents excusés représentés : Mme HARDY Marie-Line (représenté par M.FONTAINE), M. CALLEWAERT Anthony (représenté par M.GOURREAU), M. LANGLOIS Didier (représenté par M.BOURNONVILLE)

Formant la majorité des membres en exercice

M. MARANDEL Hervé est élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant le suivant :

- Approbation du procès-verbal en date du 31 janvier 2023,
- Aide financière,
- Devis réparation toiture de la mairie,
- Participation péri et extra-scolaire,
- Participation à l'action « Elu.e.s Relais de l'Égalité » augmentation du nombre d'élus au sein du conseil municipal,
- Vente terrain communal,
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

*** Approbation du procès-verbal en date du 31 janvier 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2023 a été approuvé à l'unanimité.

2023-12. Aide financière**7.10 Divers**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à l'incendie de la maison de la famille Bourin sur la commune, il serait compatissant de leur offrir une aide financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de leur verser la sommes de 3 000€.
- **CHARGE** le Maire de procéder aux démarches.

2023-13. Devis réparation toiture de la mairie**7.10 Divers**

Monsieur le maire explique que suite à de nombreuses fuites et à la chute d'ardoise dans la cours, il est urgent de réparer la toiture avant d'engager de gros travaux de réfection entière de la toiture, il propose le devis n°P23026 de l'entreprise CHEMOLLE pour la somme de 2 726.40€TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter le devis de l'entreprise CHEMOLLE pour 2 726.40€TTC.
- **CHARGE** le Maire de procéder aux démarches.

2023-14. Participation péri et extra-scolaire**7.10 Divers**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, que nous avons 8 enfants de notre commune qui vont à la garderie et à la cantine des Vallées de la Vanne, la participation demandée est de 416.52€, nous avons aussi 8 enfants de notre commune qui vont au centre de loisirs des vallées de la Vanne, la participation demandée est de 969.11€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** de payer les participation péri et extra-scolaire demandées.
- **CHARGE** le Maire de procéder aux démarches.

2023-15. Participation à l'action « Elu.e.s Relais de l'Égalité » augmentation du nombre d'élus au sein du conseil municipal**5.3 Désignation de représentants**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Égalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;

2. La **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Le conseil souhaite mettre plus d'élu volontaire afin de soutenir le projet.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** en plus de M. FONTAINE Raymond, **Mme HARDY Marie-Line et M.BARBIRATI Antoine** comme « élu rural relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal.

2023-16. **Vente terrain communal**

7.10 Divers

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande de Monsieur CROSIER Mickael en date du 18 octobre 2022 concernant l'acquisition de 700m² de terrain (parcelles ZE 152 et ZE 163 en partie) situé à l'arrière de son domicile au 31bis route de Vaudeurs, il propose le prix de 2€/m² avec division de parcelles à sa charge.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à 8 voix pour et 3 abstentions,

- **ACCEPTE** la vente.
- **ACCEPTE** le prix proposé de 2€/m².
- **CHARGE** le Maire de procéder aux démarches.

***Questions diverses :**

- **Préparer un évènement pour l'ouverture des commerces** : Le maire précise qu'une fête sera organisée pour les commerces (Boulangerie et épicerie).

- **Bois derrière la mairie** : Le maire dit que le bois sera déblayé avant la fin avril.

- **Grillage Salle des fêtes**

: Un grillage sera mis en place le long à la suite des anciennes douches environ 30m linéaire.

- **Signalisation, trottoir, panneaux** : Le maire explique que M.LETEUR de L'ATD a fait le tour de la commune afin de prévoir l'emplacement de la signalisation pour la sécurité du village.

Le maire précise que le stationnement au Faubourg Tirat se fera du côté des maisons et sera interdit sur la banquette.

- **Plantation estivale** : Le maire dit que selon la météo la plantation des fleurs sera adaptée au vu des restrictions d'usage de l'eau.

- **Réfection voirie** : Le Maire explique que suite aux travaux concernant la fibre les routes seront remises en état, les trous vont être rebouchés dans le village et la voirie rue du Stade sera refaite après l'aménagement de la plateforme du SDIS.

- **Devis Climatisation et cave de l'épicerie** : M.BOURNONVILLE demande où en sont les devis pour l'épicerie, le maire répond que nous sommes encore dans l'attente de certains devis et que dès réception de ceux-ci, ils seront mis à l'ordre du jour.

- **Régie** : M.BOURNONVILLE demande où en est la mise en place de la régie, le maire répond que ce n'est pas encore prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55.

N°DCM	Objet	Nomenclature
2023-12.	Aide financière	7.10 Divers
2023-13.	Devis réparation toiture de la mairie	7.10 Divers
2023-14.	Participation péri et extra-scolaire	7.10 Divers
2023-15.	Participation à l'action « Elu.e.s Relais de l'Égalité » augmentation du nombre d'élus au sein du conseil municipal	5.3 Désignation de représentants
2023-16.	Vente terrain communal	7.10 Divers

Tableau des signatures :

<u>Le maire :</u> M. BARBIRATI Antoine	<u>Le secrétaire de séance :</u> M. MARANDEL Hervé
---	---